



## RÈGLEMENT DU TROPHÉE ANNUEL ROBERT BEAUCHAMPS 2025

En hommage à notre Président d'Honneur et membre fondateur de notre Club, notre Challenge Interne (créé en 2013) est devenu depuis le Trophée Robert BEAUCHAMPS.

Un des objectifs de ce trophée est d'encourager la régularité et la performance des membres du GCPR.

### Article 1 - Objet

Le présent règlement définit les modalités de participation et d'attribution des points pour le Trophée Annuel Robert Beauchamps du GCPR, récompensant les joueurs et joueuses les plus réguliers et performants au cours de la saison annuelle.

### Article 2 - Conditions de participation

Le Trophée Robert BEAUCHAMPS est réservé uniquement aux adhérents actifs du GCPR (ayant leur licence ou non au Club), à jour de leur cotisation. Chaque joueur et joueuse est automatiquement inscrit dès sa participation à une compétition comptant pour le trophée.

### Article 3 - Sorties éligibles au trophée Robert Beauchamps

D'une manière générale, chaque sortie organisée par le GCPR est éligible au trophée et entre dans l'attribution de points. A ces sorties sont également prises en compte des sorties coorganisées et à thème.

Les types de sorties éligibles au trophée Robert Beauchamps sont :

- **Compétitions individuelles** : il s'agit des « Sorties GCPR » et « Tournois GCPR » (ORPI, Volvo, Axa, etc.), jouées en Stableford, Stroke Play ou Match Play
- **Compétitions en équipe** : il s'agit des sorties organisées par le GCPR ou coorganisées avec d'autres AS, jouées exclusivement en équipe de 2 en Foursome, Four-Ball, Scramble, Schamble ou Match Play
- **Compétition à thème** : il s'agit des sorties jouées en Eclectic.



## Article 4 - Types de parties éligibles au trophée Robert Beauchamps

Deux types de parties sont définies, intitulées « **A** » ou « **C** ».

Il appartient à chaque joueur et joueuse, lors de leur inscription, de préciser son choix qui ne pourra pas ensuite être modifié :

- « **A** » pour « Amical » : carte de Score non signée ni déclarée auprès de la ffgolf, et ne faisant pas l'objet d'échange de carte.
  - Les participants qui auront signalé sur le formulaire d'inscription ce choix « A » ne pourront en aucun cas demander l'enregistrement du résultat à la fin de la partie.
- « **C** » pour « Compétition » : carte de Score échangée et enregistrée auprès de la ffgolf.
  - Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'inclure dans le Trophée Robert Beauchamps certaines compétitions non déclarées à la ffgolf.
  - Les participants qui auront signalé sur le formulaire d'inscription ce choix « C » doivent échanger les cartes et les contresigner en fin de partie avant de les remettre pour enregistrement.
  - Seules les cartes échangées et signées entre 2 partenaires seront prises en compte.
  - Les participants qui font le choix « C » doivent être à jour sur le site de la ffgolf au regard de leur certificat médical ou de leur questionnaire de santé.

## Article 5 - Principe d'attribution des points pour le trophée

Les joueurs accumulent des points selon leur classement dans chaque compétition éligible, ainsi que des points de bonus à chaque compétition éligible et en fin de saison :

- Attribution de **points de participation** à chaque joueur et joueuse quel que soit le type de partie (A ou C) ;
- Attribution de **points de classement** aux 10 premiers participants et 10 premières participantes, inscrits en Compétition, à chaque sortie éligible ;
- Attribution de **points de bonus**, à chaque sortie éligible et en fin de saison.

## Article 6 - Barème général des points attribués

L'objectif est d'encourager la régularité et la performance des joueurs et joueuses, au travers de 2 classements distincts (hommes et femmes) mais en appliquant le même barème et les mêmes règles de calcul.



- **Points de participation**

- Attribution de **20 points** à chaque joueur et joueuse quel que soit le type de sortie (A ou C),

- **Points de classement**

- Attribution de points à l'issue de chaque sortie éligible.
- Seuls les 10 premiers ♂ (hommes) et 10 premières ♀ (femmes) inscrits en Compétition obtiennent des points de classement ; les joueurs et joueuses inscrits en Amical ne sont pas éligibles et à l'attribution de points de classement.
- Pour les compétitions individuelles, le classement s'établit au nombre total de points (NET STABLEFORD) attribués à l'issue de l'enregistrement par le Golf des cartes de scores auprès de la ffgolf.
- Pour les autres compétitions, par équipe et à thème (Eclectic), le classement s'établit au nombre de points (NET STABLEFORD) calculés par le GCPR.
- Le gagnant est le participant (ou l'équipe) qui totalise le plus grand nombre de points en net sur sa carte de score.
- Barème général :

Rangs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Points	300	250	205	165	130	100	75	55	40	30

- Ce barème s'applique aux compétitions individuelles, et pour les compétitions en équipe (de deux) les points de chaque rang sont partagés entre les joueurs et joueuses de chaque équipe.
- En cas de compétition en équipe, il est précisé que le classement sera unique et « mixte » mais les points attribués à chaque joueur et joueuse contribueront à leur classement général dans leur catégorie respective.
- Le gagnant est le participant (ou l'équipe) qui totalise le plus grand nombre de points en net sur sa carte de score.
- En cas d'égalité de points pour le rang 1, les joueurs ex æquo sont départagés sur les résultats des 9 derniers trous, puis, en cas de nouvelle égalité, des 6 derniers trous, puis, en cas de nouvelle égalité, des 3 derniers trous, puis, en cas de nouvelle égalité, du dernier trou. Si l'égalité subsiste, le Bureau considérera le meilleur score sur le 17ème trou, puis le 16ème trou, etc. en remontant jusqu'au premier.

- Barème en Match Play :



- Pour les compétitions en Match Play, l'écart de gain avec l'équipe adverse est pris en compte.
- Barème Match Play :

Ecart	6	5	4	3	2	1	0
Points	300	250	200	150	110	80	50

- Ce barème s'applique aux compétitions individuelles, et pour les compétitions en équipe (de deux) les points de chaque rang sont partagés entre les joueurs et joueuses de chaque équipe.
  - En cas de compétition en équipe, il est précisé que le classement sera unique et « mixte » mais les points attribués à chaque joueur et joueuse contribueront à leur classement général dans leur catégorie respective.
  - Cas d'égalité de points (ex æquo) : En cas d'égalité en nombre de points d'écart, les joueurs et joueuses ex æquo auront des points d'attribués et calculés en faisant la moyenne des points de chaque rang, avec un arrondi supérieur.
- o Gestion des cas particuliers :
- **Cas particulier des rencontres avec d'autres AS.**  
Attribution de 50 points à chaque joueur et joueuse participant à ce type de sortie
  - **Carte non rendue ou abandon en cours de partie**  
Un joueur ou une joueuse inscrit en Compétition qui ne rend pas sa carte, abandonne en cours de jeu ou est disqualifié pour quelque raison que ce soit, verra sa carte comptabilisée en Amical (20 points).
  - **Cas d'égalité de points (ex æquo)**  
En cas d'égalité en nombre de points NET STABLEFORD, les joueurs et joueuses ex æquo auront des points d'attribués et calculés en faisant la moyenne des points de chaque rang, avec un arrondi supérieur.

Exemples :

- Si les 3 lers sont ex æquo alors ils auront chacun 214 points =  $(300 + 200 + 140) / 3$
- Si les 4è et 5è sont ex æquo alors ils auront chacun 80 points =  $(100 + 60) / 2$



- S'il y a des ex æquo à partir de la 6<sup>e</sup> place et allant au-delà de 10<sup>e</sup> place, alors ces joueurs et joueuses auront chacun 40 points, seul cas d'exception pouvant récompenser plus de 10 joueurs ou joueuses.

- **Points de bonus**

- Attribution de points de bonus « **fidélité** » :  
**20 points** supplémentaires à chaque joueur et joueuse qui participe à toutes les sorties éligibles au trophée, de chaque trimestre sportif GCPR (mars à mai, juin à août, septembre à novembre) durant la saison, quel que soit le type de partie.
- Attribution de points de bonus pour « **performance exceptionnelle** » :  
**160 points** supplémentaires pour chaque trou-en-un,  
**80 points** supplémentaires pour chaque Eagle,  
**40 points** supplémentaires pour chaque Birdie.
- Attribution de points de bonus pour « **performance exceptionnelle en NET** » :  
**50 points** au joueur et/ou à la joueuse qui obtient plus de 43 points en net stableford, lors d'une sortie, avec partage équitable des points en cas d'ex æquo ; précision faite que s'il s'agit d'une compétition en équipe ces points sont partagés entre les participants.
- Attribution de points de bonus pour « **participation assidue** » sur la saison :  
**200 points** au joueur et à la joueuse qui ont participé au plus de sorties sur la saison, avec partage équitable des points en cas d'ex æquo. Ce bonus est attribué en fin de saison, tous types de sortie confondus.

## Article 7 - Classement général provisoire

Le classement général provisoire est établi au fur et à mesure des sorties enregistrées, en totalisant les points acquis à chaque sortie éligible au Trophée Robert BEAUCHAMPS.

Le classement général provisoire est mis à jour après chaque sortie et est disponible en consultation sur le site du GCPR.

Comme pour les précédentes éditions, à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle du Club, les 5 premier(e)s du classement final du Trophée Robert BEAUCHAMPS (classement Hommes et Femmes séparés) se verront remettre un prix en récompense des résultats obtenus sur la saison.



## **Article 8 - Restriction sur le classement annuel final**

Un joueur ou une joueuse gagnant pour la 3ème année consécutive le Trophée Robert BEAUCHAMPS dans sa catégorie, ne pourra recevoir le lot attribué, mais restera en tête du classement. De ce fait, cette année-là, les lots seront distribués du 2ème au 6ème joueurs et/ou joueuse inclus.

## **Article 9 - Litiges et modifications**

Toute réclamation doit être adressée au comité d'organisation dans un délai de 48h après la publication des résultats sur le site du GCPR. Le comité se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité.

## **Article 10 - Acceptation du règlement**

La participation au Trophée Robert BEAUCHAMPS implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le Conseil d'Administration